

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 JUILLET 2025

Le 10 Juillet 2025, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MEDOC, légalement convoqué le 04 Juillet 2025, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU Adjoints, MUSETTI, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, CROMER, DALCIN, BERNARD, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, ROHEL, CADRET, BOYER, QUILLET Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. CHAPPELLAN Adjoint	qui a donné procuration à	M. ROBERT Adjoint
M. FLEURT Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	M. LE BREDONCHEL Conseiller M ^{al}
Mme GOFFREDI Conseillère M ^{alc}	qui a donné procuration à	M. GUIRAUD Maire
Mme BOUDEAU Conseillère M ^{alc}	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
M. ALCOUFFE Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère M ^{alc}
M. VEILLON Conseillère M ^{alc}	qui a donné procuration à	Mme QUILLET Conseillère M ^{alc}

ABSENTS EXCUSÉS : MM SEGUIN, SANS et SETTIER, Conseillers M^{aux}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Bernard GUIRAUD

503 - OBJET : Compte rendu des actes accomplis en vertu de la délégation d'attributions

Ainsi qu'il est stipulé dans la délibération N° 5 du 4 Juin 2020, instituant une délégation d'attributions au Maire, selon les dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Conseil Municipal des actes accomplis. Il s'agit de :

- ☞ **003 Convention de fourniture de repas à l'EHPAD de Vendays Montalivet**
- ☞ **004 Convention de fourniture de repas au profit de la commune de Bégadan**
- ☞ **005 Convention de fourniture de repas au CCAS de Bégadan**
- ☞ **006 Renouvellement convention mise à disposition permanente de la salle les vignes au profit d'associations**
- ☞ **007 Convention de mise à disposition de biens au profit de l'association Pétanque Lesparre**

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE CE COMPTE RENDU



Pour copie conforme
Le Maire

Bernard GUIRAUD

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20250710-503-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 11/07/2025